

AVIS PUBLIC

Règlement 950-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Atelier de création d'œuvre d'art)

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 7 juillet 2014;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 mai 2014;

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 14 avril 2014;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 17 septembre 2014;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 22^e jour de septembre 2014

Céline LeBlanc
Greffière